



LE SILLON VERT

La revue des écologistes de Champagne-Ardenne

n°3 / janvier, février, mars 2025

 **LES ÉCOLOGISTES**
CHAMPAGNE-ARDENNE

ÉDITORIAL

Les « vœux à l'envers » de Marine Tondelier à Caurel

Ce 13 janvier 2025 des tractations tendues se poursuivaient entre Matignon et les chefs de partis. Marine Tondelier n'avait pas ménagé son temps, pour défendre la part du budget 2025 pour la transition écologique. Malgré cette actualité, Marine arrive en avance à la petite salle communale de Caurel où des militant-e-s de la Marne et des Ardennes l'attendent pour un échange amical. 17h30, point presse avec l'Hebdo du Vendredi, l'Union, France TV et ICI Champagne-Ardenne : curieux de découvrir l'originalité du concept des « vœux à l'envers », aucun ne manque à l'appel. Très intéressés par la personnalité de notre cheffe de parti et l'actualité nationale, 110 habitant-e-s d'au moins 16 communes alentours prennent vite place.

Le maire de Caurel et quelques conseillers municipaux sont présents, la salle est comble. Avec plaisir, je présente à l'assemblée l'objectif de cette réunion publique : permettre aux habitants de la campagne d'exprimer leurs vœux et/ou leurs questions. Une première personne prend la parole et, pendant une heure, le micro passe de main en main sans aucun temps mort. Les sujets sont nombreux. Un défenseur de l'environnement fustige les agriculteurs qui, d'un côté, s'opposent au Mercosur, et de l'autre continuent à utiliser des pesticides. Un agriculteur, se sentant visé par l'attaque, confirme que les produits importés -qui concurrencent leurs productions - comportent des pesticides interdits en France. Une main se lève pour dénoncer le triste record marnais en achats de pesticides.

Une autre question fuse : « Que pensez-vous du Polygone de Moronvilliers ? » Ce sujet local trouve une réponse détaillée grâce à la présence de Damien Girard, maire de Pontfaverger, qui se bat depuis tant d'années pour que soient reconnues les pollutions nucléaires sur son territoire et leurs conséquences sur la santé. Une dame exprime son vœu : « Parler désormais de pouvoir de vivre et non plus de pouvoir d'achat ! ». Deux habitants de Lavannes dénoncent l'absence de bus pour nos deux communes et réclament la réouverture de la gare de Witry-lès-Reims. Un ancien élu des Ardennes (trois mandats succes-

sifs) se lève fièrement pour dire qu'il est retourné aux urnes pour le NFP ; son vœu ? maintenir l'union !

Une jeune femme rêve d'un lieu où son conjoint et elle pourraient échanger avec d'autres qui, comme eux, ont envie de changer de métier. Des habitants de Bourgogne-Fresne revendiquent la nécessité de prendre en compte les nuisances du dangereux trafic des camions lié au site de Bazancourt. Un jeune maraîcher bio souhaite que l'on développe d'autres surfaces de maraîchage bio autour de Reims. De multiples interventions suivent, Marine répond à chacun-e.

Le pot de l'amitié qui clôt l'échange permet d'entendre la satisfaction d'avoir pu s'exprimer en profitant des réponses franches de Marine Tondelier, teintées d'humour et de sympathie. Quelque-un-e-s laissent leurs coordonnées. Nous, militant-e-s, ne manquerons pas d'aller à nouveau à leur rencontre, pour tenter ensemble de construire des solutions d'avenir. ■

Evelyne BOURGOIN

Comité de rédaction :

Bureau exécutif régional,
Jean-Michel Baudoin,
Nadine Soret, Antonie Hartman,
Evelyne Bourgoïn, Rémy Lété,
Christophe Dumont

Photo de couverture :

Image de freepik

Images : Freepik.com, Générations Futures, Antonie Hartman, Jean-Paul Braun

Conception graphique :

Roxane Gay

ARDENNES

Coup de vent dans les Ardennes

La France se situe à la traîne de l'Europe en matière de production d'électricité éolienne terrestre : environ 8% sont produits par le vent contre près de 18 % en UE. Toutefois les Ardennes et ses voisins font de leur mieux puisque la Marne arrive en seconde position nationale, l'Aube 3ème et l'Aisne 4ème. Les Ardennes, bien qu'au 11ème rang, en comptent un peu plus de 300 auxquelles s'ajouteront bientôt quelques dizaines, encore dans les tuyaux. Faisons un rapide calcul : un foyer français consomme en moyenne 5 MWh par an et une éolienne moderne produit environ 6 000 MWh annuels. En principe, 360 000 foyers ardennais pourraient donc être servis par notre parc. Sachant que l'on compte moins de 80 000 foyers dans notre département, la production d'électricité par le vent devrait largement suffire... Hélas, intermittence et manque de stockage mettent des bâtons dans les pales.

La France se situe à la traîne de l'Europe en matière de production d'électricité éolienne terrestre

Alors pourquoi ajouter des éoliennes ? Parce que la solidarité nationale entre en jeu, et c'est bien là que le bât blesse ! « Quoi, gâcher notre paysage ? Impacter notre belle nature et surtout la valeur de notre immobilier ? »

Le « Plan paysager éolien des Ardennes » dressé par le Département identifie des « secteurs de saturation visuelle » et « de densité élevée » regroupés sur un bon quart du territoire départemental, au nord-ouest et sud-est de Rethel. Il existe pourtant des projets supplémentaires dans ces secteurs.

Les réglementations concernant la nature étant en principe respectées par la préfecture et les tribunaux, la cigogne noire est activement recherchée par les opposants...

Quant aux retombées financières des éoliennes, elles sont considérables. Pour les com-coms, communes et agriculteurs concernés, il s'agit de dizaines de milliers d'euros par éolienne et par an. On accuse parfois les organisations territoriales de corruption : elles se feraient séduire - voire acheter - au moyen de conventions véreuses. Concernant la valeur des habitations privées, plusieurs études ont conclu que la proximité des éoliennes n'entraîne qu'un effet marginal. Au

contraire, l'appréciation portée sur les éoliennes se révèle plutôt favorable dans les régions qui accueillent les machines : les Hauts-de-France et le Grand-Est (77% et 75% respectivement) et auprès des jeunes générations ! Regrettons toutefois que le projet de loi sur la valeur partagée des éoliennes au moyen d'une réduction du tarif d'électricité pour les habitants limitrophes ait disparu des radars.

Il nous faut accélérer le développement de l'éolien pour atteindre le taux de la décarbonation visé en 2050. Même si la répartition territoriale en France peut s'améliorer, il existe encore un peu de place dans les Ardennes. Profitons-en pour créer des coopératives d'habitants, aidées par exemple par Enercoop ! ■

Antonie HARTMAN

[Trouvez ici la cartographie de la capacité des paysages à accueillir des éoliennes](#)



Photo Antonie Hartman

AUBE

La loi ZAN : contrainte ou solution de survie ?

Janvier 2025 : lors de la cérémonie des vœux à ses administrés, le maire d'une commune de l'agglomération troyenne tire à boulets rouges sur la loi « Climat et résilience » et son corollaire la loi « Zéro Artificialisation Nette » (ZAN), qualifiant certains de ses articles « d'absurdes ». Il dresse un tableau sombre des conséquences pour sa commune : réduction de 40 à 6 hectares des terrains constructibles, donc tension à venir sur le logement, hausse des prix, impossibilité pour [ses] jeunes de s'installer dans un pavillon, etc.

Dans les mêmes circonstances, un maire du baralbin déroule son programme logement, qui agit sur les leviers pertinents pour assurer une sobriété foncière : réhabilitation d'îlots en ruine (friches), reconversion d'habitats dégradés, lutte contre la vacance, rénovation de logements occupés, adaptation de logements pour le maintien à domicile, etc.

Il ne s'agit pas de distribuer des bons ou mauvais points, mais d'alerter sur la nécessité de convaincre les élus locaux, particulièrement les élus ruraux, de freiner le « mitage » des espaces naturels agricoles et forestiers, et admettre que le ZAN est primordial pour la biodiversité et surtout le bien-être de leurs administrés.

Cette démarche de sensibilisation et d'action pourrait s'articuler ainsi :

1. Compréhension et écoute :

La loi ZAN a des conséquences lourdes sur tout un tas de schémas directeurs, déjà complexes et contraignants, les SRADDET, SCOT, PLU et autres PLUi. Les maires ont l'impression qu'une fois de plus, l'écologie vient rajouter des lourdeurs et interdits supplémentaires, en l'occurrence, « empêcher d'aménager et de bâtir en rond ».

2. Mise en garde :

La sobriété foncière est une affaire collective, un état d'esprit, un réflexe à avoir dans la conception de tout projet. Chacun à son niveau doit arrêter d'opposer liberté d'agir et réglementation. Le bien-être commun découle de l'harmonisation entre réflexion et action. À

l'heure où le gouvernement projette des coupes budgétaires tous azimuts (ADEME, Fonds Vert, Ma Prime Rénov', etc.) dans la Transition écologique, il est plus intéressant d'adopter une attitude positive et offensive.

3. Dédramatisation :

Les maires ne sont pas seuls. Le CEREMA¹ offre sur son site une documentation abondante sur les outils nationaux, régionaux, locaux, qui permettent d'évaluer les besoins à court et moyen terme, d'établir des diagnostics, de cartographier les ressources. La mise en commun des données cadastrales en terme de terrains disponibles, de friches et de logements vacants est opérationnelle depuis la fin 2024. [Ces outils proposent des processus d'accompagnement spécifiques.](#)

[Ces outils proposent des processus d'accompagnement spécifiques.](#)

4. Information :

À tous les niveaux (national, régional, départemental), les organismes et agences dédiés apportent un soutien aux élus qui n'ont ni l'expertise ni la formation pour avancer de manière positive dans le maquis des réglementations.

En conclusion, il faut imposer l'idée que l'heure n'est plus à l'extension débridée des communes, quelle que soit leur taille. Le modèle du lotissement en sortie de village a du plomb dans l'aile et la qualité environnementale des projets immobiliers, industriels, commerciaux est désormais aussi importante que leurs aspects économiques et sociaux. ■

¹ Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement

La loi Zéro Artificialisation Nette, votée en 2021, oblige les communes à restreindre leur extension, pour la réduire à zéro à l'horizon 2050. À partir du diagnostic quantitatif des surfaces artificialisées sur la période de référence 2011 – 2021, elles doivent réduire cette progression de moitié d'ici 2030. Nombre d'écologistes critiquent la loi, car elle favorise les communes « gourmandes » sur la période de référence, et pénalise les communes « vertueuses » sur la même période. Ils leur préfèrent de loin l'approche « Zéro Artificialisation Brute » (voir BIHOUIX Philippe, DE SELVA Clémence et JEANTET Sophie, La Ville stationnaire, Actes Sud, 2022)

MARNE

La Marne, championne de France

Oui, vous avez bien lu : la Marne arrive en seconde position nationale ! Hélas ni top 50 au hit-parade, ni défi sportif, son classement est bien moins réjouissant. Ce sont les chiffres révélés récemment par [Géo-phyto](#)¹, qui décernent à la Marne ce triste record.

Soufre pour pulvérisation	490 tonnes
Soufre	274 tonnes
Prosulfocarbe	204 tonnes
Glyphosate	175 tonnes
Soufre sublime	130 tonnes
TOTAL pour la Marne	2.795 tonnes

Des chiffres terrifiants

Ce ne sont donc pas moins de 2.795 tonnes de produits phytosanitaires qui ont été achetées en 2022. Ces données par produit placent la Marne parmi les départements les plus concernés par des substances préoccupantes pour la santé humaine et l'environnement (cancérogènes, mutagènes et reprotoxiques, perturbateurs endocriniens). Les agriculteurs ne sont pas tenus de déclarer les quantités déversées à la parcelle ; pourtant ces chiffres seraient précieux, pour plus de transparence et de prévention². L'impact dû à l'accumulation de ces molécules (« effet cocktail ») sur les sols et les nappes phréatiques est désastreux. L'année précédente, l'enquête commandée par la [Région Grand Est](#) mentionnait la non-conformité de l'eau sur un certain nombre de captages en pointant notamment la présence de « métabolites pertinents de la chloridazone », herbicide génotoxique utilisé principalement sur la betterave³.

On ne trouve que ce que l'on cherche

Sur un plan national, nous pouvons nous féliciter de l'élargissement des molécules recherchées par les Autorités Sanitaires, mais le Grand Est est à la traîne : 210 molécules à partir de janvier 2025 (contre 300 molécules en région Normandie par exemple). De plus, la rémanence dans les nappes souterraines de produits toxiques interdits depuis des décennies (atrasine⁴, alachlore⁵, métolachlore⁶, entre autres...) devrait inciter à prendre des mesures drastiques à l'encontre d'autres substances comme le glyphosate, dont la Commission Européenne a pourtant renouvelé l'agrément jusqu'en 2033⁷.

Des normes élastiques

Saviez-vous que les communes procèdent fréquemment au mélange des eaux de captages, afin de pou-

voir respecter les normes ? Et lorsque les molécules⁸ issues des intrants dépassent malgré tout les limites tolérées, que se passe-t-il ? Aucun problème : nos communes et syndicats intercommunaux sont encouragés à relever d'un coup de baguette magique les niveaux autorisés en obtenant une simple dérogation temporaire de la part du Préfet : on passe ainsi de 0,1µg/litre à 0,9µg/litre. La situation est alarmante. Pourtant, bien que l'ANSES recommande de ramener la concentration en pesticides dans l'eau potable à une limite inférieure à 0,1 µg/litre, le ministre de l'Agriculture Marc Fesneau ose dix ans plus tard questionner l'interdiction de ces molécules⁸.

Santé v/s profit

Depuis 25 ans, l'Union Européenne a interdit plus de 700 substances... mais pas le glyphosate... Rappelons qu'en Europe, la France est le second plus gros consommateur de produits phytosanitaires et premier fabricant de fongicides et d'insecticides. Cet état de faits prouve en réalité la toute-puissance de lobbies de l'agro-industrie, qui accumulent des profits au détriment de la santé de la population. En effet le lien est désormais clairement établi entre l'utilisation de ces produits et l'augmentation des cancers, en particulier chez les agriculteurs⁹. Si le cancer est désormais la première cause de morbidité en France, comme en Champagne-Ardenne, c'est aussi la santé des jeunes Marnais qui en pâtit avec l'apparition de tumeurs spécifiques observées dans le département¹⁰.

Il faut agir

La coupe est pleine, il serait grand temps de prendre conscience de ce drame pour agir ! Comment peut-on continuer à accorder des « Crédits Impôts Recherches » à des entreprises responsables de la mort de milliers de personnes ? Comment accepter qu'un arrêté préconise l'épandage de substances toxiques à cinq mètres d'une habitation¹¹ ? Que penser enfin de la répression des mouvements en révolte face à un état soumis aux géants mondiaux comme BAYER et BASF (allemands bien implantés en France) ou SINOCEM (chinois) via SYNGENTA (suisse) ?

Les Écologistes appellent de toutes leurs forces à promouvoir une agriculture et une viticulture bio, respectueuses du vivant : sols, faune, flore, êtres humains... Il en va de la vie sur terre, donc de la nôtre... Dans un futur article nous vous parlerons de [l'application Phyto Alerte](#) et comment nous pouvons la mettre en place dans notre région. ■

1 [Carte interactive Géophyto](#), mise en ligne grâce à Générations Futures, association d'intérêt général fondée en 1996 et reconnue par le Ministère de l'Ecologie.

2 Documenter plus finement les bienfaits du bio et ses options d'amélioration par de nouvelles pratiques permettrait par exemple de diminuer les nuisances du soufre et du cuivre, actuellement autorisés en agriculture biologique.

3 Le chloridazone est interdit depuis le 1^{er} janvier 2021.

4 L'atrazine est un herbicide déversé jusqu'en 2003 entre autres sur les voies SNCF, les champs de maïs et de lin.

5 Alachlore : autre herbicide interdit sur le marché par l'Union Européenne fin 2006 pour « toxicité aiguë ».

6 Le S-métolachlore est autorisé en 2004 en remplacement de l'atrazine et de l'alachlore puis interdit par l'ANSES.

7 Depuis 25 ans, l'Union Européenne a interdit plus de 700 substances... mais toujours pas le glyphosate...

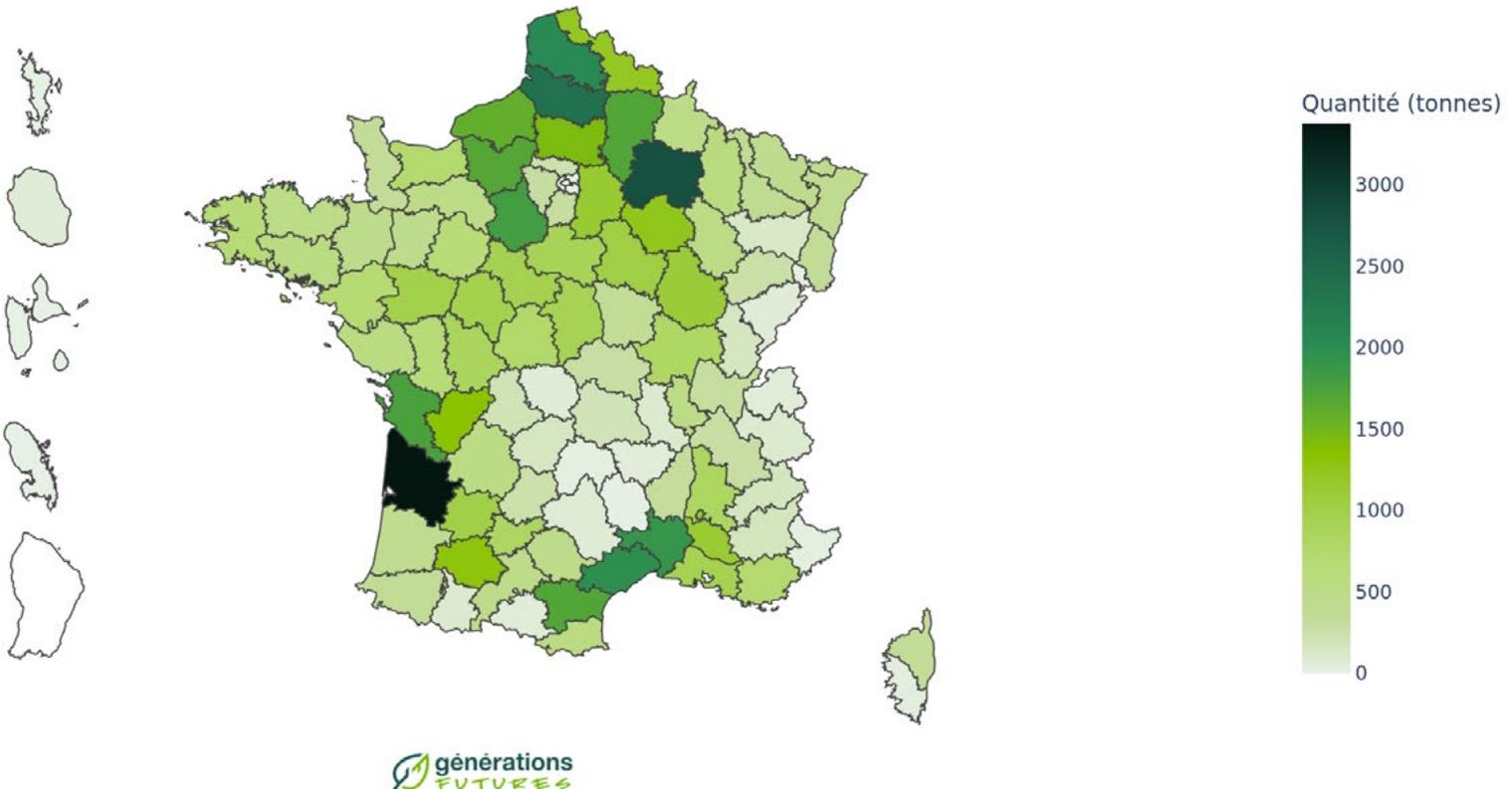
8 Déplacement de Marc Fesneau en Bourgogne le 3 avril 2023, couvert par France 3.

9 Si des recherches sont menées aux Etats-Unis depuis 1993 par [l'Agricultural Health Study](#), il a fallu attendre 2005 en France pour que démarre l'étude d'AGRICAN, sous la gouvernance de deux équipes universitaires : ANTICIPE à l'université de Caen-Normandie et EPICENE à l'université de Bordeaux. Cf: <https://www.agrican.fr/etude>

10 Observatoire Régional de la Santé, Grand Est, Tableau de bord sur la santé des 15-29 ans en région Grand Est, fiche « Marne », fiche Morbidité-mortalité V, p. 13, 21 07 2020. L'étude se questionne sur les origines possibles de cet écart qui « pourrait avoir une origine [...] environnementale (exposition à des produits toxiques [...]) »

11 [Arrêté du 29 novembre 2019 mis en application le 1er janvier 2020](#)

Total de Substances acheté par département en 2022 (Total acheté en France : 66354.5 tonnes)



Géophyto : la carte des achats de substances pesticides

Cette carte vient en complément d travail réalisé par Solagro sur les IFT à découvrir [ici](#).

LES ÉLUS À LA RÉGION

« Ils sont en train de crever et vous leur donnez des leçons de compétitivité » : le Grand Est se déchire sur le soutien aux agriculteurs

Aucune aide n'a encore été débloquée par la Région pour aider les agriculteurs, confrontés à la fièvre catarrhale ovine, mais aussi à des moissons médiocres. Une situation dénoncée par un élu ardennais.

[capture d'écran du site de l'union.fr](#)

Crise de l'élevage : les écologistes sonnent l'alerte

Le groupe écologiste a tiré la sonnette d'alarme à la région en septembre, estimant que le Grand Est ne prenait pas la mesure de la détresse de nos éleveurs qui, après une moisson catastrophique, subissaient l'épizootie de fièvre catarrhale.

la filière sera donc affaiblie pour des mois et même des années...

Entrée en France par les Ardennes, la maladie atteint durement ovins et bovins, provoquant avortements, décès, atteignant durement le moral de nos éleveurs, la crise sera structurelle en ce qu'elle altère la fertilité des animaux ; la filière sera donc affaiblie pour des mois et même des années...

Les aides de l'état sont compliquées à demander, difficiles à percevoir, d'un montant très faible tant les conditions d'obtention sont draconiennes.

Sous la pression des écologistes, la région Grand Est a versé en décembre dernier 5000 euros d'aide d'urgence à chaque éleveur ayant bénéficié de l'aide à l'installation dans les cinq dernières années.

Malheureusement l'aide exclut les éleveurs installés sans avoir demandé ou sans avoir obtenu les aides à l'installation ; ils sont ainsi un tiers à subir une double peine.

Le groupe écologiste a cependant obtenu en janvier que l'aide soit étendue à la trentaine d'agriculteurs en difficulté suivis par le réseau solidarité paysans. ■

Christophe DUMONT

Censurons le schéma de développement du Nord-Ardenne



SCOT
Nord-Ardenne

Le schéma régional d'aménagement durable et d'égalité des territoires de la région Grand Est (SRADDET) établit une stratégie à l'horizon 2050 qui précise les objectifs de la région tant pour l'aménagement de son territoire que pour la production d'énergie ou l'artificialisation des espaces agricoles et naturels (à terme zéro artificialisation nette).

Les schémas de cohérence territoriale (SCOT) prévoient eux les grandes orientations de développement du territoire sur la même durée, mais à plus petit périmètre.

Cet avis du 24 janvier, même s'il est finalement favorable, est sévère pour ses auteurs

[Le SCOT Nord-Ardenne](#) qui couvre les 5 intercommunalités septentrionales du département en cours d'élaboration, a fait l'objet d'un avis récent de la région qui a logiquement vérifié son adéquation au SRADDET.

Cet avis du 24 janvier, même s'il est finalement favorable, est sévère pour ses auteurs :

La région juge que les élus prévoient une population de 200 000 habitants contre 175 000 pour les prévisions INSEE, mais ne met pas de stratégie économique en œuvre pour le justifier.

L'orientation en matière de créations de zones d'activités n'apparaît pas suffisamment exigeante, elle autorise la création de zones commerciales, ce qui étonne la région dans la mesure où « le diagnostic ne fait pas réellement état d'un besoin particulier du territoire en zones commerciales périphériques nouvelles »

la région « regrette l'impasse faite par le SCOT sur la question de l'adaptation au changement climatique »

La région juge que les orientations du territoire à 2045 en matière d'agriculture, « préserver la qualité agronomique des sols » et « préserver les prairies enherbées » « semblent aller à l'encontre du but recherché » et recommande aux élus « de les réécrire ou de les

supprimer ».

Les orientations du territoire en matière de mobilité sont vagues « ce volet ne constitue pas un point fort du SCOT » cingle la région.

Enfin la région « regrette l'impasse faite par le SCOT sur la question de l'adaptation au changement climatique et recommande de compléter le document sur ce point si cela est possible avant la procédure d'élaboration »

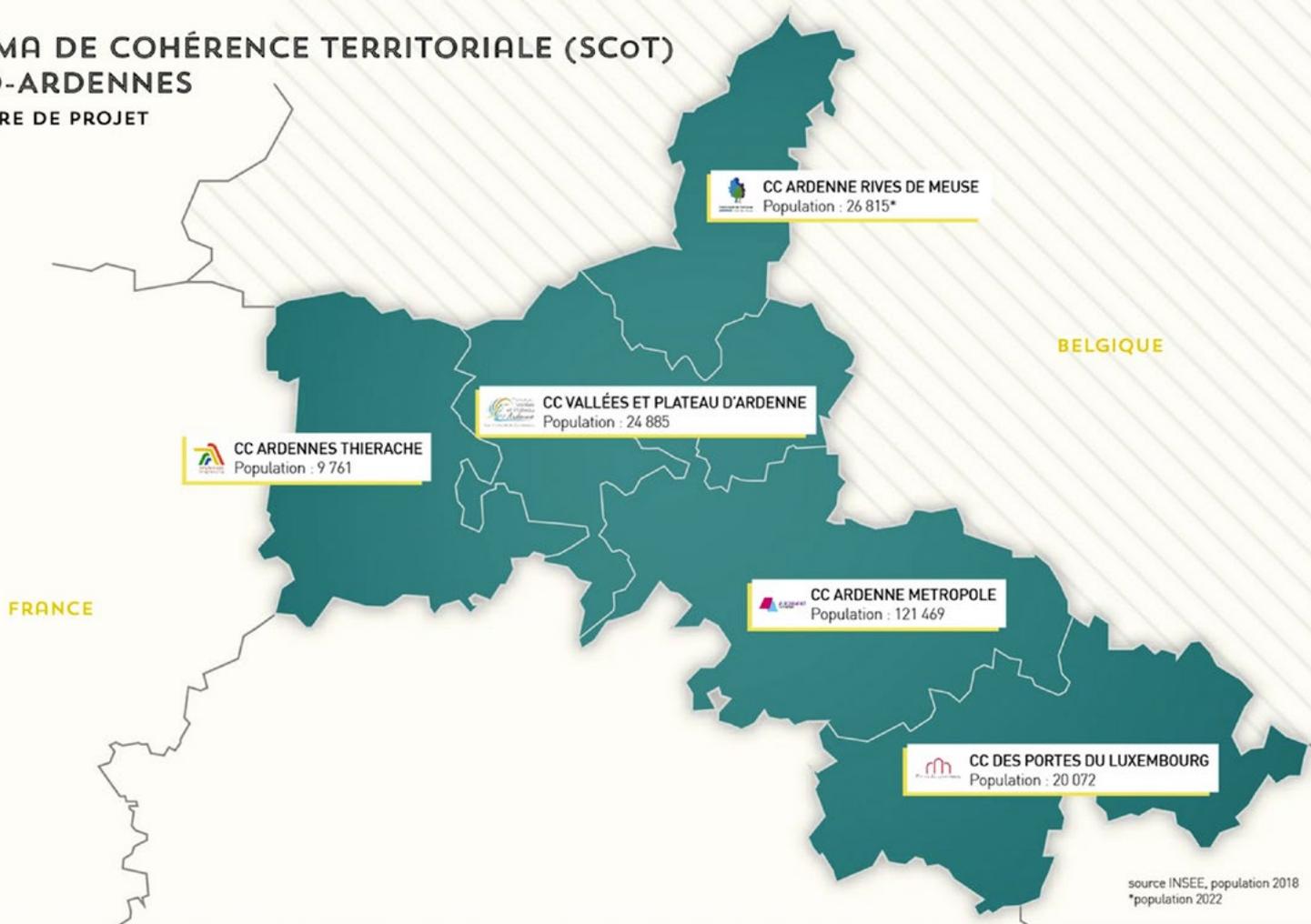
Les écologistes à la région auraient souhaité un avis défavorable à ce document prospectif tellement déconnecté des enjeux du changement climatique, avis négatif qui aurait obligé les élus à revoir leur copie.

Nous invitons les citoyens à s'emparer de la prochaine procédure d'enquête publique pour dénoncer ces travers ! ■

Christophe DUMONT

SCHÉMA DE COHÉRENCE TERRITORIALE (SCOT) NORD-ARDENNES

PÉRIMÈTRE DE PROJET



CARTE BLANCHE À ...

La Confédération Paysanne

Rencontre avec Quentin DELORME

Depuis ses origines en 1986 (bientôt 40 ans), la Confédération Paysanne milite pour défendre l'agriculture paysanne en améliorant les conditions de travail des paysans. Elle promeut une alimentation saine et équilibrée grâce à une agriculture durable et solidaire. Soucieuse des paysages, de la biodiversité et des ressources naturelles, elle exclut tout recours aux nitrates, pesticides, antibiotiques, hormones, OGM... Radicalement opposés au modèle agro-industriel prôné par la FNSEA, les militant.e.s de la Conf assistent depuis peu au dénigrement bien orchestré de l'agriculture bio. Pour en savoir plus, nous avons rencontré Quentin DELORME, paysan et président du syndicat départemental des Ardennes.



Confédération paysanne

Pourquoi adhérer à un syndicat ?

Il s'agit de ne pas rester isolé face aux difficultés, pour pouvoir défendre au mieux nos intérêts face au modèle agro-industriel soutenu par le pouvoir en place, sous l'influence de lobbies puissants. Notre fédération, qui appartient à Via Campesina (mouvement international des paysans luttant pour la souveraineté alimentaire, NR), est structurée nationalement, avec des échelons régionaux et départementaux.

Que se passe-t-il en ce moment avec la filière bio ?

J'ai l'impression qu'on est en train de tout faire pour démanteler la filière. Entre mépris et entraves de toutes sortes : aides versées en retard aux paysans, confusion savamment entretenue avec le trompeur certificat de HVE (Haute Valeur Environnementale), suppression annoncée de l'Agence Bio... l'agriculture bio ne résiste qu'à grand peine... La baisse du pouvoir d'achat des ménages, raison la plus souvent invoquée, est loin d'être la seule. Prenons l'exemple des subventions versées par la PAC européenne (Politique Agricole Commune) : le bio ne bénéficie que de 30 € de plus à l'hectare par rapport au conventionnel, alors que ses contraintes entraînent un revenu bien moindre ! Et attention aux confusions : il existe aussi des exploitations en bio industriel !

Comment remédier à cette disparition programmée ?

Il faut de toute urgence plafonner les aides de la PAC. Actuellement distribuées en proportion du nombre d'hectares, elles favorisent l'augmentation de la taille des exploitations et contribuent de façon pernicieuse à la financiarisation des terres. Dans ses départements viticoles comme la Marne et l'Aube, les prix flambent ! Nous devons aussi nous battre contre les accords du MERCOSUR (Marché Commun du Sud) qui génèrent une concurrence déloyale avec des produits ne respectant pas nos normes environnementales. La tâche est ardue, mais nous sommes déterminés à résister et passerons bientôt à l'action. ■

A l'heure où nous écrivons, les élections syndicales agricoles viennent de se clôturer. Les résultats seront connus le 7 février. A suivre...



L'AGENDA CHAMPARDENNAIS

Plantons des Arbres

C'est dans le sud-est des Ardennes, à Fléville, que je cultive des plantes aromatiques et médicinales depuis deux saisons. Je les récolte, les sèche et les transforme en tisanes aux vertus variées. J'ai choisi de cultiver sur moins d'un hectare, dans le respect de la biodiversité. Mon objectif est de préserver l'équilibre essentiel des écosystèmes : eau, air, la terre, mais aussi insectes et animaux.



Dans le cadre de la campagne « Ma Haie pour les Abeilles », lancée par la communauté de communes de l'Argonne ardennaise et grâce à l'association « La Repousse », de nombreux bénévoles m'ont aidé à planter plus de 500 arbres. Ce projet collectif de restauration de corridors écologiques (trames verte et bleue) est soutenu par des fonds européens et des associations locales. L'idée est simple : réparer des paysages abîmés par des décennies de productivisme en réimplantant les haies disparues avec le remembrement.

Planter des arbres aujourd'hui est un geste concret qui recrée des habitats pour la faune, protège contre l'érosion du sol en réduisant les effets du vent et contribue à prendre soin de la nature pour les générations futures. Rejoignez ce mouvement en plantant des arbres dès que vous en avez l'occasion. C'est une action simple, mais puissante !

Rémy LÉTÉ

L'Atelier Citoyen, un local de proximité populaire

Pour fédérer des associations de sensibilité écologiste et solidaire en remédiant à l'érrance géographiques des réunions, l'association Aube-Écologie a décidé de louer et aménager un lieu (propriété du bailleur social Mon Logis) pour le mettre à disposition d'acteurs locaux de l'Écologie : Zéro déchets Troyes, Lucavélo.... Le choix d'un quartier populaire de la Chapelle-Saint-Luc n'est pas anodin. Il s'agit d'une part d'ancrer les écologistes au plus près d'un public peu porté sur les problèmes liés à l'écologie et d'autre part, d'élaborer des solutions écologiques avec les habitant-e-s les plus touché-e-s par les conséquences du dérèglement climatique.



Après quelques travaux assurés par les bénévoles et ami-e-s puis la fourniture militante de matériel, l'endroit est devenu agréable, chaleureux, propice aux rencontres et échanges. « L'Atelier Citoyen », sis au 8 rue Jean-Moulin, a été inauguré le 23 novembre 2024 et son ouverture saluée par la plantation d'un figuier.

Le groupe local Les Écologistes de l'Aube bénéficie ainsi d'une proximité populaire pour ses réunions et animations.

Une convention signée entre Les Écologistes de Champagne Ardenne et Aube Ecologie couvre les frais de location ; charges et frais

divers sont réglés par l'association.

Reste désormais à devenir force de proposition. L'un des tout premiers projets sollicitera l'association Banlieues Climat, pour transmission d'expériences concrètes en direction des habitant-e-s.

Avec l'espoir de lever peu à peu les barrières entre un courant de pensée humaniste et généreux et un public qui se sent exclu de la réflexion et de l'action. ■



Photos Jean-Paul Braun

Réservez vos journées du 21 et 22 mars !



Association Francis Hallé
pour la forêt primaire

Fête de l'Association Francis Hallé à Charleville-Mézières, les 21 et 22 mars, à l'occasion de la journée internationale des forêts

Nous y serons, évidemment...

**RETROUVEZ
L'ACTUALITÉ DE
LA RÉGION
CHAMPAGNE-ARDENNE
EN CLIQUANT ICI**